

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/014

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
12	10	11
Date de la convocation		
04 avril 2024		
Date d'affichage		
Objet : Vote du Compte de Gestion 2023 – Eau/Asst		

Séance du 12 avril 2024

L'an Deux mil vingt quatre
Et le 12 avril

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire, -----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoint), CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, PREVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absent ayant donné pouvoir :

BÉGLIA Gérard donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe

Absente non excusée : MUGUET Anne-Magali

Secrétaire de séance : BOCAT-MONNET Christiane

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exercice du budget eau/assainissement 2023,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Receveur municipal.

Après vérification, le Compte de Gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif du budget eau/assainissement.

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et les écritures du Compte de Gestion du Receveur municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité POUR (11 voix) :

- Le Compte de Gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget eau/assainissement, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget eau/assainissement pour le même exercice.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

